



## AVIS AUX HABITANTS

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document communal permettant d'alerter et protéger la population.

Dans le cadre de sa mise à jour annuelle, un recensement des personnes vulnérables doit être réalisé.

Cela concerne prioritairement :

- les personnes âgées de 70 ans et plus,
- les personnes âgées de + de 60 ans reconnues comme inaptes,
- les personnes handicapées,
- les personnes fragiles pour d'autres raisons,
- les habitants de la commune.

Si vous souhaitez figurer dans l'annuaire opérationnel, merci de bien vouloir contacter la mairie afin de recevoir un formulaire d'inscription qui devra être dûment complété et signé par vos soins.

Sans celui-ci, aucune inscription ne pourra être prise en compte.

En ce qui concerne les personnes de + 70 ans, un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres.

**Téléphone :** 02 35 39 82 65

**E-mail :** [mairie@saint-nicolas-de-la-taille.fr](mailto:mairie@saint-nicolas-de-la-taille.fr)

**Horaires ouverture mairie :**

Lundis : 13 h 30 à 17 h 30

Mercredis : 8 h 30 à 12 h

Jeudis : 13 h à 19 h

Vendredis : 8 h 30 à 12 h